

# Conditions générales d'inscription

## 1000 CHORISTES

Les présentes conditions sont conclues entre :

- L'Association CHCEUR EN FETE, Association à but non lucratif dont le siège social est 16 rue des Vignes, 67350 MORSCHWILLER, n° SIREN 825 098 510 00019
- Toute personne physique ou morale qui adhère à l'Association et s'inscrit en tant que choriste ou accompagnateur à l'événement les 1000 Choristes.

### QUI SOMMES-NOUS?

Association CHCEUR EN FETE, Association Loi 1908, 16 rue des Vignes, 67350 MORSCHWILLER

Courriel : [web@choeur-en-fete.com](mailto:web@choeur-en-fete.com)

Web: <http://choeur-en-fete.com>

SIRET du siège : 825 098 510 00019

Catégorie juridique : 9260 Association de droit local (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle)

Activité Principale Exercée (APE) : 9001Z Arts du spectacle vivant

Date de prise d'activité : 29/12/2016

TVA non applicable (art. 261 CGI)

Les statuts de l'Association peuvent être demandés à l'adresse suivante : [web@choeur-en-fete.com](mailto:web@choeur-en-fete.com)

Les présentes conditions ont pour objet d'informer sur les conditions et modalités d'inscription à l'événement les 1000 Choristes.

Toute inscription implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générale.

L'Association CHCEUR EN FETE se réserve la possibilité de modifier ou d'adapter à tout moment, et sans préavis, les présentes conditions générales. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date d'inscription du choriste ou de l'accompagnateur.

### COMMENT S'INSCRIRE ? (CHORISTE)

Par courrier :

- Téléchargez le fichier « Inscription PDF » sur le site chœur en fête
- Imprimez le document puis remplissez-le (Vous pouvez également le remplir sur votre ordinateur et l'imprimer ensuite)
- Renvoyez le document accompagné d'une photo 4x3 cm, du règlement par chèque (1 ou 3 selon option choisie) et des justificatifs si tarif préférentiel
- Régler le montant de l'adhésion
- Vous recevrez rapidement par mail votre confirmation d'inscription avec numéro d'adhérent et les informations de connexion à la plateforme de réservation

Par internet :

- Remplir la fiche d'inscription en ligne
- Télécharger votre photo (2 Mo maximum)
- Télécharger votre justificatif si tarif préférentiel
- Choisissez votre moyen de paiement par virement ou par envoi de chèques
- Régler le montant de l'adhésion
- Vous recevrez rapidement par mail votre confirmation d'inscription avec numéro d'adhérent et les informations de connexion à la plateforme de réservation

**NB :** l'inscription n'est enregistrée que lorsque le dossier envoyé est complet au regard des informations et documents demandés ci-dessus.

Seul le responsable légal peut procéder à l'inscription d'un choriste ou d'un accompagnateur mineur, et désigner son référent qui peut être distinct du représentant légal.

## *MODALITES DE PAIEMENT DE L'INSCRIPTION CHORISTE*

Par chèque : Il vous suffit d'envoyer par courrier postal 1 ou 3 chèques selon option choisie à l'adresse ci-dessous.

*CHŒUR EN FÊTE 47 rue du Mas de Mourgues 30350 LEDIGNAN*

Veillez inscrire lisiblement au dos du (des) chèque (s) votre Nom et prénom ou votre numéro d'adhérent si vous l'avez déjà.

Par virement : Il vous suffit de cliquer sur le bouton paiement ligne sur le site chœur en fête et de suivre les indications affichées à l'écran

Modalités de paiement :

- Paiement en 1 fois par chèque ou par virement
- Paiement possible en 4 fois uniquement par chèques. (3 chèques de 132 € ou 67 €, à la date de l'inscription, au 31/03/2017 et au 31/05/2017 et un chèque au 30/6/2017 pour le règlement des repas).

## *PRIX DE L'INSCRIPTION CHORISTE*

Tarif normal : 395 € ou 3 chèques de 132 €

Tarif préférentiel : 200 € ou 3 chèques de 67€

Ce tarif préférentiel est mis en place pour :

- Etudiant avec envoi d'un justificatif (copie carte étudiante, attestation scolaire, etc.)
- Personne non-imposable avec envoi d'un justificatif (Avis fiscal)

Ce tarif comprend :

- Votre participation à la semaine chantante
- Les partitions et titres de travail
- Le Tee-Shirt du spectacle
- Le DVD du concert
- L'accès à une plateforme d'hébergement à des tarifs négociés pour vous et vos accompagnateurs
- L'accès à des tarifs négociés pour les activités proposées par l'office de Tourisme (Azur Card\*)
- Le parking gratuit

## COMMENT S'INSCRIRE ? (ACCOMPAGNATEUR)

L'inscription des accompagnateurs est gratuite. Pour cela, il vous suffit de remplir le bulletin « Inscription accompagnateur ». Ce document est téléchargeable sur le site chœur en fête ou vous pouvez remplir le formulaire en ligne.

Nous demandons simplement à l'accompagnateur de cotiser à l'Association pour des raisons de sécurité et pour pouvoir bénéficier des assurances dans l'enceinte du village des choristes.

L'accompagnateur bénéficie des mêmes tarifs négociés que le choriste, concernant l'accès aux hébergements ou aux activités proposés par l'office de tourisme (Azur Card\*) qui leur permettra d'avoir des réductions sur des visites et autres activités dans la région.

Il peut également réserver la formule repas, dans les conditions prévues ci-après

La cotisation de 15 € doit être payée par l'envoi d'un chèque à l'adresse ci-dessous ou par virement sur le site de chœur en fête au moment de l'inscription.

*CHŒUR EN FÊTE 47 rue du Mas de Mourgues 30350 LEDIGNAN*

## ADHESION A L'ASSOCIATION CHŒUR EN FÊTE

L'adhésion à l'Association chœur en fête est obligatoire pour toute inscription à l'événement, en tant que choriste ou accompagnateur. La cotisation de 15€ sera à régler au moment de l'inscription par chèque ou par virement.

En cas de chèque, veuillez inscrire lisiblement au dos du chèque votre Nom et prénom ou votre numéro d'adhérent si vous l'avez déjà.

L'adhésion libre peut être souscrite par toute personne non choriste ou accompagnateur sur un événement. La cotisation de 15€ sera à régler au moment de l'adhésion par chèque ou par virement.

## RESTAURATION

Les choristes et les accompagnateurs peuvent choisir la formule repas pour 7 déjeuners (samedi, dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) et 2 dîners (mardi et samedi). Les repas seront servis sur le site du palais des congrès.

Le prix est de 130€ pour les choristes, et 160€ pour les accompagnateurs.

La formule repas peut être commandée lors de l'inscription, ou par demande séparée à l'adresse [inscription.1000choristes@choeur-en-fete.com](mailto:inscription.1000choristes@choeur-en-fete.com), au plus tard le 15 juin 2017.

Au-delà de cette date, la possibilité de prendre l'option repas n'est pas garantie. Dans tous les cas, le règlement sera effectif au 30/06/2017.

Vous devrez vous acquitter du paiement par l'envoi d'un chèque à l'adresse ci-dessous :

*CHCEUR EN FETE 47 rue du Mas de Mourgues 30350 LEDIGNAN*

Veuillez inscrire lisiblement au dos du (des) chèque (s) votre Nom et prénom ou votre numéro d'adhérent si vous l'avez déjà.

NB : la formule repas est un forfait. Il n'est plus possible d'acheter des repas uniques durant la semaine.

## ANNULATION

Le délai légal de rétractation de 14 jours à compter de l'inscription est applicable. Il donne lieu au remboursement intégral des sommes versées.

En cas d'annulation du fait de l'Association, vous serez alors immédiatement informé et l'intégralité des sommes déjà versées vous sera remboursée, sans aucune autre indemnité.

En cas d'annulation par le Choriste, et sous réserve du délai de rétractation précité, les conditions sont les suivantes :

- L'adhésion à l'Association pour l'année en cours, d'un montant de 15 €, est définitive.
- Les conditions d'annulation pour l'événement les 1000 Choristes sont les suivantes :
  - o Avant le 31 mai 2017 : remboursement de l'intégralité du coût de l'inscription
  - o Entre le 31 mai et le 30 juin 2017 : remboursement à hauteur maximale de 50% du coût total de l'inscription
  - o Etre le 1<sup>er</sup> juillet et le 20 juillet 2017 : remboursement à hauteur maximale de 20% du coût total de l'inscription
  - o Après le 21 juillet 2017, soit le début du stage : aucun remboursement

En cas de force majeure dument justifiée, telle que le décès ou l'hospitalisation du choriste, l'intégralité des sommes déjà versées vous sera remboursée.

Les conditions d'annulation de la formule repas sont identiques aux règles de remboursement précitées, pour le choriste ou l'accompagnateur.

L'Association n'est pas responsable des conditions d'hébergement choisies par le choriste ou l'accompagnateur, sur la plateforme de réservation dédiée ou librement.

## ASSURANCES

L'Association souscrit une assurance responsabilité civile. Pour tout renseignement, contacter [web@choeur-en-fete.com](mailto:web@choeur-en-fete.com)

Pour toute la durée de l'événement, les objets et effets personnels ne sont pas couverts.

## TEE-SHIRT

Le tee-shirt du spectacle sera donné suivant la taille mentionnée sur le bulletin d'inscription. Un échange sera possible sur place dans la limite des stocks disponibles.

## DROIT A L'IMAGE

Par cette inscription, j'autorise l'Association CHCEUR EN FETE, ses représentants et toute personne agissant pour son compte, à me photographier et me filmer dans le cadre des différents événements que l'Association organise.

J'accepte l'utilisation, la reproduction et l'exploitation de mon image dans le cadre de la promotion de l'Association, sur quelque support que ce soit (site internet de l'Association, papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'Association. En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de CHCEUR EN FETE, de ses représentants, et de toute personne agissant pour son compte, qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

## INFORMATIONS PERSONNELLES

L'Association est déclarée auprès de la CNIL sous le numéro 203454

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription et font l'objet d'un traitement informatique. Le destinataire de ces informations est l'Association Chœur en Fête. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à : [web@choeur-en-fete.fr](mailto:web@choeur-en-fete.fr). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL.

## ASSEMBLEE GENERALE

Nous allons durant la semaine organiser une assemblée générale pour tous les membres de l'Association. Si vous avez des questions ou autres demandes, veuillez nous adresser un mail au plus tard le 15 juin 2017 à [web@choeur-en-fete.com](mailto:web@choeur-en-fete.com)